

Le tableau 7 indique la longueur et les dimensions des écluses des canaux relevant du ministère des Transports, à la fin de 1948.

7.—Longueur et dimensions des écluses des canaux relevant du ministère des Transports, 1948

Nom	Situation	Longueur	Écluses			
			Nombre	Dimensions minimums—		
				Longueur	Largueur	Profondeur
		milles		pieds	pieds	pieds
Saint-Laurent—						
Lachine.....	Montréal à Lachine.....	8-74	5	270	45	14 ¹
Soulanges.....	Pointe-Cascades à Côteau-Landing..	14-67	5	280	46	15 ¹
Cornwall.....	Cornwall à Dickson's-Landing.....	11-00	6	270	43-67	14 ¹
Farran-Point.....	Rapide de Farran-Point.....	1-28	1	800	50	16 ¹
Rapide-Plat.....	Morrisburg.....	3-89	2	270	45	14 ¹
Galop.....	Iroquois à Cardinal.....	7-36	3	270	45	14 ¹
Welland, maritime.....	Port-Weller, lac Ontario, à Port-Colborne, lac Érié.....	27-60	8	859	80	30 ²
Sault-Sainte-Marie.....	Sault-Sainte-Marie (Ont.).....	1-38	1	900	60	18-25
Rivière Richelieu—						
Saint-Ours.....	Saint-Ours (P.Q.).....	0-12	1	339	45	12
Chambly.....	Chambly à Saint-Jean (P.Q.).....	11-78	9	120-5	23-25	6-5
Rivière Ottawa—						
Sainte-Anne.....	Confluent du Saint-Laurent et de la rivière Ottawa.....	0-12	1	200	45	9
Carillon.....	Rapides de Carillon, rivière Ottawa.....	0-94	2	200	45	9
Grenville.....	Rapides du Long-Sault, rivière Ottawa.....	5-94	5	200	45	9
Divers—						
Rideau.....	Ottawa à Kingston.....	123-53	47	134	33	5-5
	Lac Rideau à Perth (embranchement de Tay).....	6-82	2	134	33	5-5
Trent.....	Trenton à l'écluse de Peterborough, Peterborough.....	88-74	18	175	33	8 ³
	Ecluse de Peterborough à Swift-Rapids.....	135-71	24	134	33	6
	Swift-Rapids à Big-Chute ⁴	8-00	—	—	—	—
	Big-Chute à Port-Severn.....	8-11	1	100	25	6
	Lac à l'Esturgeon à Lindsay (division de Scugog).....	10-00	1	142	33	6
	Lindsay à Port-Berry (embranchement de Scugog).....	25-00	—	—	—	—
Murray.....	Isthme de Murray—Baie de Quinté..	7-53 ⁵	—	—	—	—
Saint-Pierre.....	Baie Saint-Pierre aux lacs Bras-d'Or, Cap-Breton (N.-É.).....	0-50	1	300	48	18 ⁶

¹ La profondeur navigable est parfois moindre lorsque les eaux sont extrêmement basses. ² Profondeur minimum entre les écluses, 23 pieds. ³ Les vaisseaux d'un tirant de plus de 6 pieds 10 pouces doivent avertir. ⁴ Les chemins de fer maritimes dans cette région limitent la navigation aux vaisseaux de 60 pieds de long, 13-5 pieds de large et 4-0 pieds de tirant. ⁵ La profondeur minimum du canal est de 9-5 pieds lorsque le niveau du lac Ontario est à 244 pieds au-dessus de la mer. ⁶ La profondeur du prisme du canal est de 17 pieds.

Trafic des canaux.—Comme les canaux canadiens sont ouverts à conditions égales aux vaisseaux et au trafic de tous les pays, le trafic des États-Unis représente une proportion considérable du trafic total de certains canaux, spécialement du canal maritime Welland (voir tableaux 8 et 10.) Le rapport statistique annuel sur les canaux, publié par le Bureau fédéral de la statistique, contient des détails plus complets sur le trafic des canaux.